



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 11 décembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 24 décembre 2009

REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES
EXTÉRIEURS - ASSOCIATIONS -
MODIFICATION

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi
22 décembre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoins :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Hüseyin YILDIZ -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Christophe POIRIER donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Delphine PAGE donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Bernard JOURDAIN
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Gaëlle MANGIN
- Frédéric GIRAUD donne pouvoir à Nathalie SEGUIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Elsie COLAS donne pouvoir à Alain BAUDIN

Excusés :

Conseillers :

Mme Françoise BILLY - Mme Julie BIRET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2009

DELIBERATION D20090605

SECRETARIAT GENERAL

REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - ASSOCIATIONS - MODIFICATION

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Vu les délibérations du Conseil municipal du 31 mars 2008 et du 30 mars 2009, désignant les délégués de la Ville de Niort au sein des associations ;

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Gérard ZABATTA ;

Il convient de modifier les désignations des délégués de la Ville de Niort pour les associations suivantes :

- Association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour l'administration et les collectivités territoriales ;
- Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et d'audiovisuel.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Désigner le délégué de la Ville de Niort au sein des associations ci-dessous ;

Il a été procédé à ces désignations par vote à main levée, après que le conseil en ait décidé ainsi à l'unanimité, et ainsi que le permet l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Jean-Pierre GAILLARD a été désigné pour représenter la Ville de Niort, en remplacement de Monsieur Gérard ZABATTA, dans les associations suivantes :

- Association des développeurs et utilisateurs de logiciels libres pour l'administration et les collectivités territoriales ,
- Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et d'audiovisuel.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD